

Assemblée générale ordinaire des adhérents au PERIN Gan Nouvelle Vie du 16 octobre 2024

Sommaire

Présentation du Comité de surveillance	2
Bruno BOUNIOL	2
<i>Pour le compte du Président du Comité de surveillance du PERIN</i>	2
Rapport d'activité 2023	3
Ancelin CHAISE	
<i>Responsable Actuariat Retraite de Groupama GAN Vie</i>	3
Budget prévisionnel pour 2025	6
Vincent ROUHIER	6
<i>Expert-comptable</i>	6
Délégation de pouvoirs	6
Questions diverses	7

La séance est ouverte à 11 heures 15.

Bruno BOUNIOL

En préambule, je précise que le Président du PERIN est empêché et ne peut pas être présent ce jour. J'assurerai donc son office pour cette Assemblée générale.

Conditions de quorum et de délibérations :

Selon l'article 35 des statuts de l'Association :

*L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si **mille adhérents ou un trentième des adhérents** au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.*

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

*Les résolutions présentées sont adoptées à la **majorité simple** des votes exprimés.*

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 562 adhérents ont donné pouvoir.
- Quatre adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au PERIN convoqués à cette Assemblée Générale étant de 5 9731, le quorum n'est pas atteint sur première convocation.

L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Une période de carence est observée.

L'assemblée générale est ouverte sur deuxième convocation.

Sommaire

- Présentation du Comité de surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2023
- Budget prévisionnel pour 2025
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Présentation du Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL

Pour le compte du Président du Comité de surveillance du PERIN

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL ;
 - Amédée MÉNARD.
- Membres élus par l'assemblée générale représentant les adhérents du PERIN Gan Nouvelle Vie
 - Élie EL HAWA, Président ;
 - François-Frédéric DUCOS ;
 - Olivier FALLA-ETZOL.

Le Comité de surveillance du PERIN s'est réuni :

- le 12 décembre 2023 pour être informé de la gestion du plan Gan Nouvelle Vie et du taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- le 27 mars 2024 pour la présentation du rapport de l'assureur concernant la gestion du plan pour l'exercice 2023.

Rapport d'activité 2023

Ancelin CHAISE

Responsable Actuariat Retraite de Groupama Gan Vie

Affaires nouvelles en 2023

En 2023, le nombre d'adhésions était de 14 187 (14 042 en 2022). Leur répartition était la suivante :

- Réseau Gan Prévoyance : 48 % ;
- Réseau Gan Patrimoine : 26 % ;
- Réseau GAN Assurances : 26 %.

Le Réseau Gan Prévoyance est ainsi légèrement prépondérant.

Quant au portefeuille au 31 décembre 2023, il représentait 61 695 contrats (49 017 contrats au 31/12/2022), ainsi répartis :

- Réseau Gan Prévoyance : 45 %
- Réseau Gan Patrimoine : 30 %
- Réseau Gan Assurances : 25 %

En 2023, se sont opérées des fusions de contrats, puisque certaines personnes disposaient de deux PERIN. Une fusion a été réalisée en conséquence entre ces contrats.

Les modes de gestion choisis se répartissent ainsi :

- Gestion Pilotée (proposée par défaut) : 95 %,
- Gestion Libre : 5 %

33 % des contrats ont été souscrits avec une garantie de prévoyance. Cela suscite un intérêt non négligeable de la part des assurés.

Olivier FALLA-ETZOL

Quel est le montant garanti par contrat en fonction du capital versé ?

Ancelin CHAISE

Il existe une garantie plancher en cas de moins-values latentes globales du contrat. Cela permet de solder les parties en euros et en unités de compte en cas de décès en phase de constitution. Les versements nets effectués sont alors pris en compte.

Olivier FALLA-ETZOL

Que faire si la banque fait défaut ? Y a-t-il un fonds de garantie qui intervient ?

Ancelin CHAISE

Il s'agit d'un fonds cantonné. Les unités de compte reposent sur une notion de nantissement, même pour la partie en euros. Les fonds cantonnés appartiennent aux assurés, même en cas de défaut. Nous ne pouvons pas utiliser votre argent.

En tout état de cause, l'ACPR suit suffisamment l'institution pour éviter une telle situation. De même, les mécanismes et matelas existants sont suffisants pour éviter d'avoir à utiliser l'argent des assurés.

Il est observé que le réseau Gan Patrimoine affiche moins de souscriptions de garanties de prévoyance que le réseau Gan Prévoyance.

Le portefeuille se répartit entre 45 % de femmes et 55 % d'hommes, ce qui est assez équilibré. L'âge moyen à la souscription s'élève à 47 ans. L'intérêt de cet équilibre est de pouvoir mutualiser la partie technique entre les hommes et les femmes.

Bruno BOUNIOL

On commence en général à cotiser à partir de 40 ans

Ancelin CHAISE

En tant qu'assureurs, nous constatons qu'il s'agit d'un âge moyen assez cohérent sur le marché. La souscription peut aussi provenir d'un autre produit vers le PERIN. Ces personnes pourraient donc avoir commencé à cotiser par ailleurs.

Bruno BOUNIOL

Les éléments entendus dans les médias pourraient donner un coup d'accélérateur aux produits de retraite par capitalisation.

Ancelin CHAISE

La défiscalisation est un moteur en la matière, mais nous restons dans l'expectative à ce sujet, au regard des discussions au sein de l'Assemblée nationale.

Évolution des cotisations

Au 31 décembre 2023, le montant des cotisations s'élève à 242,3 millions d'euros, dont 84,1 millions d'euros correspondant à des transferts entrants (argent placé sur d'autres produits, en interne ou chez d'autres assureurs, pouvant intégrer le PERIN).

En 2023, la prime moyenne annuelle globale, stable, s'élève à 2 563 euros.

Au 31 décembre 2023, les unités de compte représentent 81 % des cotisations. La répartition par âge fait varier ce pourcentage. Les adhérents entre 40 et 50 ans ont ainsi un taux d'UC de 100 %, alors que les adhérents plus proches de la retraite se situent davantage autour d'un taux d'UC de 30 à 35 %.

Évolution des prestations

Sur l'exercice 2023, les prestations versées représentent 64,5 millions d'euros (rachats : 9 %, termes : 65 %, décès : 4 %, transferts sortants : 22 %). Les termes correspondent aux assurés arrivant à l'âge de la retraite et demandant une sortie en capital. Les transferts sortants sont notamment liés à la fusion de contrats.

Au 31 décembre 2023, 27 rentes viagères étaient en service.

Évolution des encours

Au 31 décembre 2023, le montant des provisions mathématiques s'élève à 875 millions d'euros (dont 70 % en unités de compte), en hausse de 33 % par rapport au 31 décembre 2022.

La revalorisation du fonds en euro pour 2023 a été fixée à 2 % en gestion libre. Cela correspond aux taux d'appel constatés sur le marché. En gestion pilotée, le fonds euro est revalorisé au taux de 3,5 %, compte tenu d'un bonus.

Par ailleurs, s'agissant des unités de compte, les performances des principales UC sont rappelées. Elles sont incluses dans le cadre d'une gestion standard. Les performances sur un an sont positives, voire très positives, pour la majorité d'entre elles. Groupama Actions Emergentes (qui correspondent à de petites capitalisations), qui enregistre un recul de 1,59 %. Les autres performances s'établissent entre 4,58 et 19,06 %.

Bruno BOUNIOL

Que sont les actions émergentes ?

Ancelin CHAISE

Les Actions Emergentes relèvent d'indices boursiers permettant de sortir du CAC 40 et du SBF 120.

Quant à G-FUND World, ce sont des actions Monde, qui relèvent d'une UC d'un autre partenaire. Le taux est plus faible, mais ce dispositif permet une gestion libre, afin par exemple d'opérer une sélection sur des thématiques et expositions géographiques différentes. Cela représente une faible proportion du portefeuille.

Bruno BOUNIOL

Les actions Monde progressent davantage que les actions européennes.

Olivier FALLA-ETZOL

Quelles sont les zones géographiques des actions émergentes ?

Ancelin CHAISE

Je ne les connais pas par cœur. Je vous les communiquerai.

Bruno BOUNIOL

Le dispositif PERIN est en plein boom, au point d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Il convient de suivre l'actualité à ce niveau.

Ancelin CHAISE

On présente la meilleure version possible, mais pas l'intégralité des comptes du plan en Assemblée générale.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée générale prend acte de la présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan « Gan Nouvelle Vie », après information du Comité de surveillance ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel pour 2025

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

Concernant le budget présenté, le tableau comprend trois colonnes, correspondant au budget 2024, au budget actualisé 2024 et au budget 2025. Pour le budget 2024 actualisé, les ressources sont plus élevées qu'attendu. Les produits financiers et les cotisations annuelles sont plus élevés que prévu. Pour les charges, nous constatons une baisse sur les postes impôt et opération de communication.

Pour l'année 2025, le budget est en hausse pour la partie ressources, alors que les produits financiers sont légèrement en baisse. Pour les dépenses, une opération de communication de 100 000 euros est prévue. Le budget s'établit à 408 100 euros pour les produits et à 267 267 euros pour les dépenses.

Un intervenant

Pour la communication, s'agit-il d'un projet ou une décision a-t-elle été prise ?

Bruno BOUNIOL

Une enveloppe a été définie s'agissant des prestations de communication, mais nous en parlerons lors du prochain Conseil d'administration. Il faut arrêter le planning des réunions. Des opérations sont prévues en région. Il faut également mentionner la participation à des salons et les abondements à des opérations de nouvelles souscriptions. Cependant, le budget est sobre, voire d'une sobriété excessive. Nous devons néanmoins faire parler de nous, alors que nos confrères ne s'en privent pas. Je pense que nous avons de nombreuses actualités à partager. La question doit sérieusement se poser.

Éric SCHOTT

Nous avons demandé à l'assureur de venir à la réunion de décembre pour évoquer l'abondement.

Bruno BOUNIOL

En effet. Notre sobriété actuelle confine presque à la tristesse. Il serait donc opportun de communiquer davantage autour des dispositifs que nous proposons.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2025, approuve ce budget ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoirs

Bruno BOUNIOL donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Bruno BOUNIOL

Notre principale préoccupation en ce moment est l'actualité. Je vous invite donc à lire les journaux. Puisque la retraite complémentaire devrait augmenter de 1,6 %, le report du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2025 semble devoir être exclu. Je pense que les taux se situeront entre 1,8 et 2 %, mais tout le monde ne bénéficiera pas de ce report, en raison des seuils.

Un intervenant

Que se passe-t-il à l'Assemblée nationale, où Charles de COURSON (groupe LIOT) semble nourrir des ressentiments à l'encontre du PERIN, en raison notamment des conditions de liquidation de l'épargne ? Cela concerne-t-il le stock, les affaires nouvelles ?

Ancelin CHAISE

Je n'ai pas d'éléments particuliers sur le positionnement de ce député. Il me semble compliqué d'imaginer plusieurs régimes au sein du PERIN. Pour autant, nous nageons un peu dans l'inconnu, y compris pour le stock, concernant la dynamique de sortie. Nous constatons que peu de personnes sortent, et quasiment exclusivement en capital.

Les discussions ont trait à des questions sur le fait qu'il s'agisse d'un produit de retraite ou d'un produit d'assurance vie défiscalisé. Les personnes ayant commencé à faire des rachats peuvent-elles continuer à faire des dépôts ? Tel est le questionnement actuel.

Au regard des contraintes réglementaires, la meilleure vision actuelle consiste à passer à une modélisation en produit d'épargne, ce qui correspond davantage aux comportements observés. Je ne suis pas catégorique quant à la conclusion du comportement des assurés. Pour le moment, il convient de ne pas s'affoler sur les effets d'annonce, car ces interventions au niveau de l'Assemblée nationale relèvent aussi d'une optique de communication. Il faut voir ce qu'il va advenir.

Nous bénéficions en tout cas d'une défiscalisation importante. La crainte émise dès 2019 est liée aux possibilités de sortie pour l'achat de la résidence principale et aux sorties en capital, car la dynamique n'est plus celle d'un produit de retraite. Cette possibilité accordée aux assurés, qui bénéficient d'une fiscalité retraite, produit un assemblage qui tend à tanguer. Si l'équilibre politique change, on peut être exposé sur le plan des conditions prévalant autour de ces produits.

Bruno BOUNIOL

Monsieur de COURSON est un parlementaire sérieux, qui cherche à animer son nouveau groupe, mais il est écouté à droite comme à gauche. Il a mis le doigt sur un attelage étrange, mais en France, les lois ne sont pas rétroactives, sauf en matière financière.

Vincent ROUHIER

La loi de finances est en cours de vote. Les modifications porteraient sur les 65 000 foyers gagnant plus de 500 000 euros par an. L'application se ferait sur les revenus de l'année 2024. Si quelqu'un a perçu des dividendes très importants en 2024, il serait rattrapé au titre de cette loi de finances.

Bruno BOUNIOL

Je vous remercie et vous propose de clore l'Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.